M.R.O. 14—10,000—21-4-22

MADRAS RECORD OFFICE.

Government of Madras.

Revenue **DEPARTMENT.**

G.O. No. 1606 — Press ~~Mis.~~

55-56

Dated November 26, 1859.

Not to be folded or roughly handled

Proceedings of the Madras Government, Revenue Department, for the month of November 1859.

No. 55. Read the following purport of Mr. A. MONTCLAR'S letter, dated 19th November 1859.

States that in May 1858, he addressed a petition to the Government of Lord Harris, soliciting assistance to enable him to repair the losses he had sustained by the bursting of the Godavery anicut, and draws the attention of this Government to the correspondence that ensued thereon, (copies forwarded), between himself and the Collector of Rajahmundry. Submits also copy of the Revenue Board's Notification of 20th December 1858, with subsequent correspondence with the Collector of Rajahmundry, from which this Government will perceive, that he requested from the Government of Lord Harris a compensation or a loan; that a loan was decided upon; that he immediately insured his life for 30,000 Rupees, sent the Policy of Insurance to the Collector of Rajahmundry, and signed as a *sine qua non*, the condition upon which the loan was to be made—that after 8 months the Policy of Insurance was returned to him with the information that as he was unable to furnish good security, the Government could not advance him the loan solicited. Details the disadvantages of his position, the losses he has sustained, and the benefit he has conferred upon the country by irrigation. Deprecates the conclusion at which the Government have arrived in the matter, after their solemn promise, and declares that it must be a very great mistake; adduces arguments in support of his views and states that it becomes his right as well as his duty to draw the attention of this Government to certain causes for their tardiness, and at last their refusal in the matter. States the causes. That the tardiness of the Government has offered disastrous impediments to his enterprize, and that the conclusion at which they have arrived is absolute ruin *to him*, being a violation of the stipulation between the Government of Lord Harris and himself. Informs this Government, that he considers the conditional engagement, *sine qua non*, which he signed under the Government of Lord Harris at an end under the present Government, and respectfully claims the compensation of Rupees 31,920, which he conceives is due to him in right and equity.

Full of confidence in his cause, he awaits the orders of the present enlightened Government for this compensation being paid to him without further delay, more and more disastrous to his enterprize, and gratifying to the "great monopolists."

No. 56. ORDER THEREON, 26th November 1859, No. 1606.

Resolved that Mr. Montclar be informed that the order of July 25th 1859 No. 991 finally closed the negotiation for the advance of money sought by him, and that the Government cannot consent to re-open it.

2. The Government cannot recognize the accident to the annicut as affording any ground for a claim on the Government on the part of Mr. Montclar. That gentleman was aware of the nature of that structure, and of the possibility of injury to it. Knowing that risk, he undertook operations within reach of it; and any loss thence arising falls properly on him alone.

(Signed) J. D. BOURDILLON,
Secretary to Government.

Rec^d 1859. Department
No. of Sort 30 - 1859
Sort^d up. 26th Jan^y 1859.
No 1000.

Read in Sec^t to the Board
Sort^d up. 26th Jan^y 1859.

Referring to the Hon^ble Court's
Petition for relief from
Mantelaire, and
the accident
Godavery Anicut
to repay
their
claim

No. 55-58.

Report of Mr A. Montelair's letter
dated 19th November 1859.

States that in May 1858 he addressed a petition to the Government of Lord Harris, soliciting assistance to enable him to repair the losses he had sustained by the bursting of the Godavery Anicut, and draws the attention of this Government to the correspondence that ensued thereon (copies forwarded) between himself and the Collector of Rajahmundry - Submits also copy of the Revenue Board's Notification of 20th December 1858, with subsequent correspondence with the Collector of Rajahmundry from which this Government will perceive that he requested from the Government of Lord Harris a compensation or a loan; that a loan was decided upon; that he immediately

et la justice de les consulter

immediately insured his life for 30,000 Rs,
sent the Policy of Insurance to the Collector
of Rajahmundry, and signed as a sine
qua non, the condition upon which the
loan was to be made. That after 8 months
the Policy of Insurance was returned
to him with the information that as he
was unable to furnish good security,
the Government could not advance
him the loan solicited. Details the
disadvantages of his position, the loses
he has sustained, and the benefit he
has conferred upon the country by
irrigation. Deprecates the conclusion
at which the Government have arrived
in the matter, after their solemn
promise, and declares that it must
be a very great mistake. adduces ar-
-guments in support of his views and
states that it becomes his right as well
as his duty to draw the attention of
this Government to certain causes for
their tardiness and at least their refusal
in

in the matter. States the causes. That
the tardiness of the Government had
offered disastrous impediments to his
enterprize, and that the conclusion at
which they have arrived is absolute
ruin to him, being a violation of the
stipulation between the Government
of Lord Harris and himself. Informs
this Government that he considers
the conditional engagement, sine qua
non, which he signed under the Govern-
-ment of Lord Harris at an end
under the present Government, and
respectfully claims the compensation of
Rupees 31,920 which he conceives is due
to him in right and equity.

Full of confidence in his cause,
enlightened
he awaits the orders of the present Govern-
-ment for this compensation being paid
to him without further delay, more and
disastrous to his enterprize; and grati-
-fying to the "great monopolists."

Cont. à Mr. Lecesne
et la justice de les consulter

N°2

À Son Excellence, Sir Charles
Trevelyan K.C.B, Gouverneur du
Fort St.e Georges et Dépendances
en Conseil

Excellence Gouverneur,

J'ai l'honneur de venir exposer à vôtre
Excellence en Conseil:

1.– Qu'en Mai 1858, j'adressai une requête au Gouvernement de Son Excellence Lord "Harris", à l'effet de venir à mon aide, d'une manière ou d'une autre; afin de pouvoir me mettre en position de réparer les pertes désastreuses que me fit éprouver la rupture de l'Anicut du Godavery.

2. En réponse à ma demande je reçus la lettre suivante de Monsieur le Collecteur de mon District (N°630) du 14 Juillet 1858, dont je joins ici la Copie.

3. Aussitôt la réception de cette lettre, (N°630) je m'empressai de fournir à Monsieur le Collecteur de Rajahmundry, tous les renseignements complets et nécessaires, accompagnés de prises en considération

4.– Je reçus une seconde réponse de Monsieur le Collecteur, en date du 9 novembre 1858, (N°1037) dont j'ai l'honneur de joindre également la copie

5.– Ces lettres N.os 630 et 1037 de Monsieur le Collecteur de Rajahmundry, et surtout les réponses que j'y fis sont trop importantes, pour ne pas attirer l'attention du Gouvernement de vôtre Excellence, et surtout l'attention et la sympathie de l'homme au pouvoir, qui s'est proclamé du nombre des "Indophilus".

Mes réponses furent adressées par Monsieur le Collecteur au Gouvernement de Madras, et je prie Vôtre Excellence de vouloir bien me faire l'honneur et la justice de les Consulter.

6– Le Revenue board en date du 20th Decembre 1858 sous le (N° 4683) adressa à Monsieur le Collecteur de Rajahmundry, la notification suivante, dont ci joint est aussi la Copie.

7– Immédiatement je fis assurer ma vie pour Rs. 30,000 et j'adressai la police d'Assurance à Monsieur le Collecteur de Rajahmundry, après l'avoir transférée à son ordre officiel, et transmissible à son Successeur ou acting- Successeur.

8– Le 26 Janvier 1859, je reçus la communication suivante de Monsieur le Collecteur "Purvis," sous le (N° 48) du 18 Janvier 1859.

9. Le 26 Janvier 1859, je répondis immédiatement à Monsieur le Collecteur "Purvis," et Vôtre Excellence en lisant cette lettre du 26 Janvier 1859, verra à même d'envisager entièrement la ligne de conduite suivie clairement et ouvertement par moi– En attendant qu'il plaise à vôtre Excellence de consulter ma lettre originale du 26 Janvier 1859 à Monsieur le Collecteur Purvis, je joins aussi ici Copie de cette lettre marquée F.

10– Votre Excellence verra que je vins ouvertement et honorablement exposer mon malheur et ma position au Gouvernement de son Excellence "Lord Harris," et demander positivement, ou une Compensation ou un prêt !..... Pour des motifs que je n'ai nullement à étudier, le Gouvernement de son Excellence Lord "Harris" insista sur un prêt et non sur une compensation, et pour preuve inécusable Monsieur le Collecteur de Rajahmundry, le formule positivement, l'exige et l'obtient formellement comme une question "Si ne qua non" avant et pour le prêt. – Actuellement que j'ai signé de bonne foi cette condition "Si ne qua non" exigée par le Gouvernement de son Excellence Lord Harris, je me trouve en opposition avec les vues du Gouvernement de vôtre Excellence.

Votre Excellence comprendra aisément, qu'il ne m'était pas facultatif, de trancher la question entre: une compensation ou un prêt !..... Et vôtre Excellence comprendra bien plus aisément: qu'une compensation est bien préférable à un prêt, car l'une ne se rembourse pas; tandisque l'autre se restitue.

J'ai exposé entièrement au Gouvernement, mon malheur et ma position opprimée; et en Loi, comme en Equité, j'ai le droit à l'une ou l'autre.

Evidemment, il ne peut entrer dans les vues, ni dans la mission d'un Gouvernement, appartenant à la "Majesté Britannique" de refuser d'écouter la voie du Faible contre l'audace du Fort !.. et de refuser protection et Justice à un Industriel, qui est venu s'établir de bonne foi sur un de ses territoires, plein de confiance dans la Force et le respect pour les Lois et les droits auxquels sont assujétis tous Ceux, qui se renferment respectueusement dans les limites de cette Loi et de ce Droit du Gouvernement de Sa Majesté.

Ne m'accorder ni compensation, ni prêt serait une conclusion injuste et illégale; mais tout porte à croire, que durant le cours de l'Administration de Vôtre Excellence, pas un de ses actes ne soit qualifié de la sorte.

De même qu'il est du devoir d'un Gouvernant de veiller et de protéger l'argent et les intérêts publics, de même le "Ryot Industriel et planteur", qui fournit abondamment et annuellement à ce trésor public, a le droit de veiller à ses intérêts personnels !

En effet:
1st J'ai payé les taxes pour les terres; mais comme sous le Soleil brulant de l'Inde le Sol n'est rien sans Eau, j'ai été m'établir là où le Gouvernement vend de l'Eau.
2nd J'achetai l'eau pour les deux objets suivants: pour l'irrigation et pour la force motrice.

11 — Ayant eu l'honneur d'être le premier à établir une Roue hydraulique dans la Présidence de Madras, le Gouvernement bienveillant de Son Excellence "Lord Harris" m'accorda un privilège de moitié pour la taxe de l'eau (pour Moteur) pendant 10 ans.

Ci joint, est la copie de l'extrait du Gouvernement à cet égard (marquée R)

12 — Mais pour l'irrigation, le Gouvernement ne me fit aucune faveur.
Le Gouvernement a vendu son Eau — Je l'ai achetée, je l'ai payée, et ne l'ayant pas obtenue, il m'est survenu Des pertes sérieuses s'élevant au delà de 30,000 Roupies, et dont les détails clairs et précis ont été fournis depuis 18 mois à Monsieur le Collecteur de Rajahmundry, et plus une perte de Rs 1920 pour les arrangements par moi faits pour la prime d'assurance sur ma vie pour Rs 30,000 dont la Police fut adressée par moi à Monsieur le Collecteur Purvis le 23 Decembre 1858, et à moi retournée après 8 mois, en août 1859 !!... et m'avisant: "que vû que je ne pouvais "fournir une bonne sécurité, le Gouvernement "ne pouvait avancer cette Somme de "Rs 30,000 "..... (etc) (etc) !!....."

Votre Excellence comprendra qu'après 18 mois d'une attente, fortement basée sur le droit et l'Equité, basée sur une promesse solemnelle "Sine qua non" de la condition!.. Votre Excellence, dis-je comprendra et avouera qu'une conclusion semblable est impossible, et qu'évidemment cela doit être un "very great mistake"!..... sans nul doute..... car sous le Gouvernement d'un "Indophilus," peut-on traiter ainsi un pauvre "Agraphilus" qui vient expressément se fixer "dans un lieu (rendu célèbre par le great "hydrophilus") et cela, afin de résoudre essentiellement deux problèmes, l'un de culture et l'autre de manufacture, dans lesquels tous ses prédécesseurs ont échoué totalement?
Après avoir eu à combattre et à vaincre toutes les difficultés qui s'attachent toujours à une "Entreprise nouvelle" à créer sur un Sol nouveau, sous une latitude nouvelle, faut-il que j'aie à combattre plus longtemps l'injustice voilée de certains "Grands Ignorants" qui se dressent en "Géants" partout où ils peuvent, pour accaparer et monopoliser tout et toujours tout!... pourvû que cela leur donne des "Roupies"!.... sans s'inquiéter de leur Conscience de Chrétien et de leur honneur d'homme Social?!..

13 — .. Oui, il devient actuellement de mon droit et de mon devoir de signaler à l'attention sérieuse de son Excellence et de son Gouvernement, certains motifs dans

les lenteurs, et enfin le refus du Gouvernement actuellement.

Votre Excellence n'ignore pas que le Gouvernement a un Solliciteur, qui est consulté dans certaines affaires qui concernent le Gouvernement-

Il paraît que dans mon cas, le Solliciteur du Gouvernement, était aussi le Solliciteur de mes "Savants adversaires". Ce Solliciteur à "deux têtes", eût immédiatement donné son approbation, pour qu'on me verse les 30,000 Roupies, mais à la condition, que je verse les dits Rs 30,000 à ses "riches et savants Clients", mais quand le dit Solliciteur agissant à la fois:

1st pour la partie qui devait donner les Rs 30,000 (Le Gouvernement)

2nd et aussi pour la partie qui se proposait d'empêcher et de Monopoliser en totalité les Rs 30,000 (mes Illustres Banquiers) quand le dit Solliciteur vit clairement ma détermination pour qu'une Roupie n'entra pas dans "l'Intelligence" de ses riches et puissants Clients, alors il trouva des raisons honorables et valables pour ajourner la Solution des Rs 30,000 !!

Si Votre Excellence veut s'éclairer au flambeau de la Vérité, je prouverai les preuves à la main, que le Solliciteur du Gouvernement n'est pas étranger au "duo" improvisé à mon honneur et à ma prospérité !!... "duo" nullement en accord avec le "Stricte système" que proclame hautement Votre Excellence dans la Présidence confié à ses soins et à son administration, c'est-à-dire:

"Honor and Duty"

14. Le Gouvernement n'a nullement à s'occuper de discidents entre deux individus privés, et surtout de discidents entre "un Fou" et des "Idiots"!... tout Discident est du ressort des Cours de Justice !...

Le Solliciteur du Gouvernement n'a nullement à voir si je veux payer les Clients ou si ce sont les Clients qui veulent me payer. — Le Solliciteur avait à examiner si la Police d'assurance que je donnais, était en règle et conforme avec le vœu du "Revenue board"- oui ou non-?

15- La preuve que ma Police d'assurance était en règle et conforme aux vœux du "Revenue board" c'est que le Collecteur de Rajahmundry l'a gardée 8 mois en sa possession !!.....

16- Après une attente de 18 mois!... dont la lenteur à elle seule, a déjà causé des entraves désastreuses à mon entreprise; la conclusion du Gouvernement actuel est un coup de foudre et de ruine matérielle et morale!! car elle est une violation aux stipulations faites de bonne foi entre le Gouvernement de "Lord Harris" et moi-

Comme les Gouvernements qui précèdent, et qui se suivent, sont solidaires les uns des autres, je viens ici formellement informer le Gouvernement de Votre Excellence, que je considère l'engagement conditionel "Si ne qua non" que j'ai signé sous le

Gouvernement de "Lord Harris" (at an end)
sous le Gouvernement de vôtre Excellence
et viens respectueusement réclamer la
compensation de Rs 31,920=, qui me
sont dues en Droit et en équité.

17. Plein de confiance dans ma cause, j'ai lieu
d'attendre que le Gouvernement éclairé de
vôtre Excellence, voudra bien ordonner, que
cette compensation me soit payée sans
d'autre delai prolongé de plus en plus
ruineux et désastreux à mon entreprise,
et réjouissant les "Grands Monopolistes".

De me croire de Vôtre Excellence

l'un
des très-humbles et obéissants serviteurs

A. Montclar

Planteur-Industriel
care
of J. B. Norton Esq^re
Madras

(Ce 19 Novembre 1859.
à Madras.

Revenue 1859 Depart.
Pres. of Govt. 30th Nov.
No. 2179.

Copy in a Letter to Govt.
of 18th May 1860 No. 46.

From Mr. A. Montelear.

Dated 19th November 1859.
Recd. 26th

Deprecates the conclusion of this Govt. in the matter of the advance of money sought by him and claims compensation of Rs. 31,920 for the loss he had sustained by the bursting of the Godavari Anicut.

No. 55.

No. 1606. 26th Nov.

Rev Dept

No. 1606

Proceedings of the Madras Government
Under date the 26th Nov. 1859
Read the following letter from the Chief
Secretary to Government
(26 Revenue Nov. 1859)

Resolved that
Mr. Montclar be informed that the order
of July 25th 1859 No. 991
finally closed the
negotiation for the
advance of money
sought by him, and
that the Govt. can
not consent to reopen
it.

2. The Govt. cannot
recognize the accident
to the anicut as affording any ground
for a claim on the
on the part of Mr. Montclar.
Govt. However aware
that Mr. Newman was aware
of the nature of that
structure, and of the
possibility of injury
to it. Knowing that
risk he undertook
operations

Revenue 1859 Dec.
Proc. Govt. 30th Nov.
No. 21/79.

From Mr. A. Montclar

Dated 19 Nov. 1859.
Rd. 26.

Stating that in a letter of May 1858 he addressed a petition to the Govt. praying relief for losses sustained by him in the formation of the Anicut across the Coleroon River, and that in reply to the correspondence that ensued thereon, Capt. Orme, Collector, the Superintending Engineer, and the Secretary to the Board of Revenue, all admitted the claim, but the Board of Revenue on the 29th Dec. 1858 with the Madras Government declined to entertain the claim on the ground that the Petitioner had failed to comply with the rules laid down for the guidance of persons desirous of obtaining a loan, viz. that a loan will be granted to any person who shall undertake any work of public utility, provided that the Govt. shall be satisfied that the work is one of public utility, that the estimate is correct, that the person undertaking the work is competent to carry it out, that he has sufficient property to secure the Govt. against loss, that he will complete the work within the time specified, and that he will not claim compensation for any damage that may be done to the work by floods, &c. &c. That he had complied with all the conditions required of him, and that the Govt. had failed to perform their part of the agreement, and praying that the Govt. will reconsider the decision of the Board of Revenue, and grant him the loan applied for.

Read also the Govt. letter to the Board of Revenue, dated 30th Nov. 1858 No. 2179, in which the Govt. declined to entertain the claim, on the ground that the petitioner had failed to comply with the rules laid down for the guidance of persons desirous of obtaining a loan, and that the Govt. had failed to perform their part of the agreement, and requesting that the Board of Revenue will reconsider their decision.

Read also the Board of Revenue letter to the Govt. dated 29th Dec. 1858 No. 3793, in which the Board declined to reconsider their decision, on the ground that the petitioner had failed to comply with the rules laid down for the guidance of persons desirous of obtaining a loan, and that the Govt. had failed to perform their part of the agreement, and requesting that the Govt. will reconsider their decision

operations within
reach of it; and
any loss thereby
~~occasioned~~ payable pro-
perly on them alone.

Revenue 1859 Dept.
Pro: of Govt. 30th Nov.

No. 1606.

Pro: of the Madras Govt.
Df 26th Nov. 59.

From Mr. Montelar
Dated 4th Nov. 59 - Che.
2206 -

Copy ms. of Letter to Govt
Df 18th May 60 No. 46.

Refusing to reopen the negotiation for the advance of money sought by Mr. Montelar and observing that the accident to the Godavari Anicut cannot be recognized as affording him any ground for a Claim on the Govt.

No. 55 to 56.